

Entrée dans l'Église universelle

4. En outre, le baptême est le sacrement qui incorpore les hommes à l'Église en les intégrant à la construction pour devenir une demeure de Dieu dans l'Esprit¹, une nation sainte et un sacerdoce royal². Il est le lien sacramentel d'unité existant entre tous ceux qui en ont été marqués³.

L'état de baptisé est acquis une fois pour toutes. La célébration sacramentelle le signifie dans la liturgie latine, lorsque, en présence du peuple de Dieu, les nouveaux baptisés reçoivent l'onction du saint-chrême. C'est en raison de cet aspect définitif que le rite du baptême est tenu en grand honneur par tous les chrétiens et qu'il n'est pas permis à qui que ce soit de le réitérer quand il a été célébré valablement, même par des frères séparés.

¹ Cf. Ep 2, 22.

² Cf. 1 P 2, 9.

³ Cf. Concile Vatican II, Décret sur l'œcuménisme, n. 22.